



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°51

Septembre-Octobre 2017

Action

- L'UNSA Retraités dans l'action 2
- Lettre à la Ministre des solidarités et de la santé 3

Actualité

- Baisse des APL 3

Dossier

- Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites 2017 4-5

Social

- Un pas en avant, deux pas en arrière 6
- Quatrième avis du Comité de Suivi des Retraites 6

Santé

- Guide pour s'équiper en matériel auditif 7
- Nutrition et mouvement 7

Vie interne

- L'UNSA Retraités vue par un délégué régional ultramarin 8

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

3 octobre :

Un Conseil National au cœur de l'actualité

Le fonctionnement d'une Organisation Syndicale est basé sur la rencontre, l'échange et pourquoi pas, la convivialité.

Rencontre : entre les militants représentant les départements, les régions et les fédérations ou les syndicats, au travers des pôles pour l'UNSA.

Echange : pour se tenir informé, être participatif, apporter ses idées, parfois ses convictions, puis démontrer et convaincre pour décider tous ensemble.

C'est bien l'objet de notre Conseil National qui se tiendra le 3 octobre 2017 à Bagnolet.

Les sujets à traiter ne manqueront pas, notamment :

- l'application de la loi ASV dans les départements (CDCA),
- les projets gouvernementaux dont l'évolution de la CSG,
- notre action pour la défense du pouvoir d'achat des retraités...

En l'absence de Ministre ou Secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées, ce que nous regrettons, et sans attendre, nous avons sollicité une audience auprès de Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé afin de lui faire part de nos inquiétudes et de nos revendications (développement dans ce numéro).

Toutefois, le dossier du projet gouvernemental sur l'évolution du code du travail et de la CSG est traité dans sa globalité par l'UNSA. Nous avons travaillé en amont avec les Secrétaires Nationaux pour l'élaboration de l'argumentaire porté par l'UNSA.

Mais à ce jour, nous n'avons pas connaissance des propositions concrètes du gouvernement. Naturellement, nous vous informerons dès que nous aurons reçu ces propositions.

Sinon, n'hésitez pas à vous tenir informé (actualité, dossiers, statistiques etc...) en vous rendant sur le site : ww.unsa.org et en cliquant sur notre logo.

Jean-Marc Schaeffer



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

Le 20 septembre 2016, les retraité(e)s de l'UNSA manifestaient aux côtés des retraité(e)s de la CFDT pour la défense de leur niveau de vie.

Les différentes délégations, départementales, régionales, ou nationale étaient reçues au niveau des Préfectures ainsi qu'au Ministère des affaires sociales.

Les interventions faisaient état des nombreux efforts consentis par les retraité(e)s depuis quelques années.

En outre, nous démontrions que l'indexation des retraites sur l'indice des prix à la consommation faisait perdre 1% par an de pouvoir d'achat par rapport au salaire des actifs.

Nos deux axes revendicatifs portaient sur :

- une revalorisation des pensions qui tienne compte à la fois de l'évolution des prix et de l'évolution du salaire mensuel de base,
- pour une carrière complète, une pension égale au moins au SMIC, base 35 heures.

Les retraité(e)s sont le plus souvent acteurs au sein de leur commune, de l'associatif, du monde politique ou syndical, ou même au sein de leur famille. Ils (elles) participent aux efforts de solidarité, ils (elles) participent à la croissance et par conséquent, ils (elles) ne peuvent pas être écarté(e)s de cette croissance.

Parallèlement à ces actions, une pétition était lancée sur les mêmes thématiques et a recueillie près de 7000 signatures, rien que pour l'UNSA.

Autre sujet qui prenait corps en 2016, la mise en place du HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age) au niveau national et des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), au niveau des départements, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV).

Si la mise en place du HCFEA ne nous a pas posé de problème, celle des CDCA ne se fait pas toujours comme nous en étions convenus avec le Ministère, l'application du décret du 7 septembre 2016, relatif à la constitution des CDCA est différemment interprétée d'un département à un autre.

En effet, l'UNSA doit bien être présente dans les troisièmes collèges des deux formations (personnes âgées et personnes handicapées), mais également dans le premier collège de la formation des personnes âgées, en tant que représentant des personnes retraitées.

Ainsi, sur la base de ces différents thèmes, avec la CFDT Retraités, nous demandons à rencontrer Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé.

Nous la sensibiliserons également sur la situation de plus en plus difficile des petites pensions, le « reste à charge » en cas de perte d'autonomie, qui reste trop élevé même pour les pensions moyennes ou encore l'accès aux soins très inégal parmi la population des retraités. Nous remettrons la pétition à Madame la Ministre.

L'actualité nous amènera à évoquer les grands sujets pouvant faire parfois polémique.

En effet, le nouveau gouvernement s'est fixé deux défis, légitimés par le vote démocratique, d'une part, relancer l'économie et donc l'emploi, d'autre part, diminuer le déficit de la France afin d'entrer dans les critères financiers européens.

Redonner de l'oxygène aux entreprises et du pouvoir d'achat aux actifs devrait déboucher sur de la création d'emplois, nous ne pouvons que le souhaiter.

Le transfert de charges pesant aujourd'hui sur la masse salariale vers la CSG est un axe du programme gouvernemental. Si cette proposition peut permettre de redonner du pouvoir d'achat aux actifs, elle ne doit pas enlever à d'autres, notamment certain(e)s retraité(e)s.

Notre action se veut constructive, équilibrée, pas dans une litanie de doléances plus ou moins justifiées et ne tenant pas toujours compte de l'environnement politique et économique. Nous sommes conscients des efforts à fournir, et les retraité(e)s ont apporté leur large part ces dernières années.

C'est dans cet état d'esprit qu'au sein de l'UNSA, les retraité(e)s se positionnent, dans le cadre d'une reconnaissance des retraités citoyens, ayant toute leur place dans la société.

L'UNSA Retraité et l'UCR CFDT, dans la suite de leur action de septembre 2016, ont pris la décision de demander une audience à Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé.

Les sujets que nos deux organisations souhaitent aborder avec la ministre portent sur la mise en oeuvre de la Loi relative à l'adaptation de la société à l'autonomie, mais aussi sur la revalorisation des pensions et l'exigence d'une amélioration significative des pensions les plus modestes.

Les questions d'actualité, notamment la majoration du taux de CSG, pourraient aussi être abordées au cours de l'entretien.



Actualité

Baisse de l'Aide Personnalisée au Logement de 5€, pour les seniors aussi.

Le ministre du budget, Gérard Darmanin, poursuit sa chasse aux déficits budgétaires.

Prochaines victimes, dès octobre prochain, les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), qui verront leur allocation réduite de 5 €. 5 €, c'est peu, mais c'est beaucoup dans un budget tendu. Parmi les victimes de cette mesure, des jeunes bien sûr, mais aussi nombre de personnes âgées locataires ou hébergées en EHPAD, et bénéficiant de ressources très modestes.

Donc, un public potentiellement éligible à l'APL, qui va devoir compter un peu plus la menue monnaie de son « reste pour vivre » !



L'édition 2017 du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) se caractérise par des différences importantes, tant dans les constats que dans les perspectives, au regard de l'analyse et des conclusions présentées en 2016.

Cela tient à l'évolution des données retenues par l'INSEE qui servent de base à ce rapport ainsi qu'à l'extension jusqu'à 2070 de la période sur laquelle portent les études prospectives de l'avenir de notre système de retraite.

Si ces données peuvent parfois sembler peu fiables, compte tenu de l'évolution incertaine des paramètres démographiques et économiques à échéance de plus de 50 ans, cet outil de pilotage, même imparfait, peut nous permettre d'une part de maîtriser les données observées actuellement, et d'autre part d'agir en tant que force syndicale sur les choix proposés et retenus pour maintenir l'équilibre financier de notre régime de retraite.

Evolution démographique :

L'étude est fondée sur des projections démographiques qui portent sur la période 2013-2070 et sur le champ de l'ensemble du territoire français, y compris la France d'Outremer, alors que les études précédentes ne considéraient que la France métropolitaine.

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : Il est passé de 2,03 en 2010 à 1,93 en 2016. Les projections jusqu'en 2025 prévoient une stabilité de l'ICF à ce niveau.

Solde migratoire : Il était de 100 000 en 2013 et, après recul, se stabiliserait à une valeur moyenne de 70 000 jusqu'en 2025.

Espérance de vie : L'espérance de vie à 60 ans qui se situe à 23,2 ans pour les hommes et 27,6 ans pour les femmes progresserait pour atteindre 26,7 ans pour les hommes et 30,1 ans pour les femmes en 2040, puis 31 ans pour les hommes et 33,6 ans pour les femmes en 2060.

Rapport démographique des 20-64 ans par rapport aux plus de 65ans : Il passerait de 3 pour 1 en 2016 à 1,7 pour 1 en 2070.

Taux d'activité :

Pour les 50-64 ans : Le taux d'activité a progressé de 47% en 1990 à 60% en 2014. Il devrait progresser jusqu'en 2030 pour se stabiliser de 2030 à 2070 à environ 77% de la classe d'âge. (89,9% pour la tranche 50-54 ans, 78 % pour les 55-59 ans).

De 60 à 64 ans, le taux d'activité des femmes atteindrait 62 % en 2040 et celui des hommes passerait de 33% à 71 % entre 2016 et 2040.

Financement des retraites :

Dépenses du système des retraites en 2016 :
310,7 milliards d'euros.

Recettes des retraites en 2016:

306,7 milliards d'euros.

Déficit : 4 milliards d'euros.

Origine des recettes :

Cotisations : 244 milliards d'euros (dont 39 milliards d'Euros de l'Etat en tant qu'employeur d'agents de la Fonction Publique d'Etat) soit 75% des recettes.

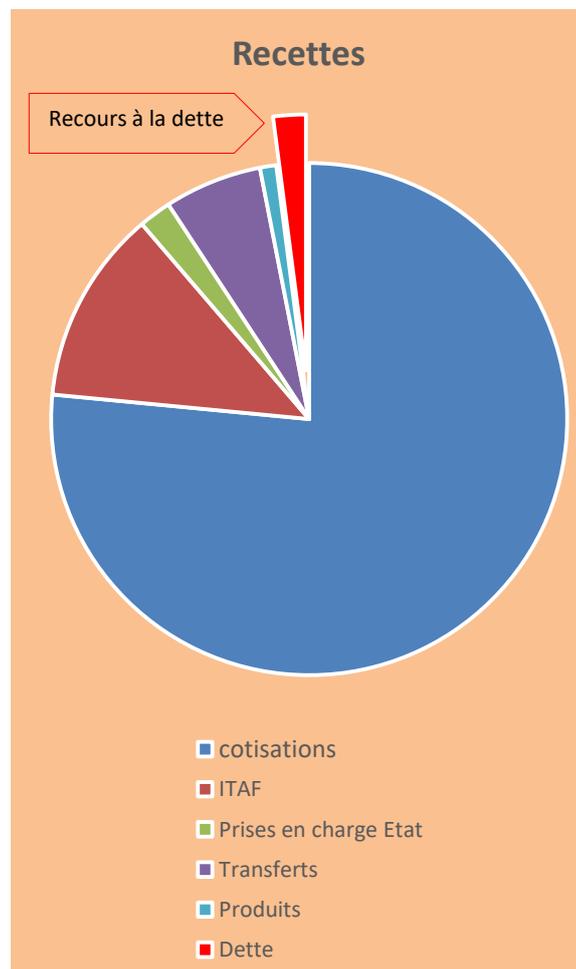
Impôts et taxes affectées (ITAF) : 37 milliards, soit 12 % des ressources .

Subventions d'équilibre de l'Etat aux régimes spéciaux : 2%

Transferts de l'assurance chômage ou de la branche famille de la Sécurité Sociale : 6%

Produits de gestion : 1%

Recours à la dette ou aux réserves : 2%.





Les réserves :

Le Fonds de réserve des retraites dispose de 36.3 milliards d'euros en 2016 soit 1.7% du Produit Intérieur Brut (PIB). Le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP) dispose de réserves de 19.6 milliards d'euros pour faire face à des engagements estimés à 17.5 milliards d'euros soit un taux de couverture de 113 %.

Les réserves financières de l'AGIRC correspondent à 2 mois de prestations et représentent 4.7 milliards d'euros. Les réserves financières de l'ARRCO correspondent à 13 mois de prestations et représentent 56 milliards d'euros.

Situation financière du système des retraites :

La part des dépenses du système des retraites, 321.7 milliards d'euros correspond à **14% du PIB** : 12.1 % du PIB pour les pensions de droit direct et 1.6% pour les pensions de réversion. En 2002, elle représentait 2.5 points de moins, soit 11.5 % du PIB.

Selon les projections économiques de l'INSEE, en 2025, elle représenterait entre 13.7 et 13.8 % du PIB, selon les scénarios économiques retenus.

A échéance 2070, si la progression moyenne du PIB était de 1.8% sur la période, la part des retraites dans le PIB baisserait à **11.7%**. Si la performance de l'économie correspondait à une progression moyenne de 1% du PIB, la part des retraites correspondrait à **14.5%** du PIB.

Solde financier du système des retraites :

Le besoin de financement des régimes de retraite, très creusé en 2010, s'est partiellement résorbé entre 2010 et 2016.

En 2021, quel que soit le scénario économique retenu, le solde financier du système des retraites accuserait un déficit équivalent à **0.4%** du PIB.

Avec une progression du PIB de 1.8% par an, **l'équilibre des retraites serait retrouvé en 2040**.

Pension nette relative des retraités et niveau de vie des retraités rapporté à l'ensemble de la population :

Sur la période 2016-2070, la pension moyenne progresserait plus vite que l'augmentation des prix en euros constants, mais moins vite que les revenus d'activité :

La pension moyenne évoluerait de + 40 à + 62 % quand les revenus d'activité progresseraient de 71% à 143% selon les scénarios.

Le niveau de vie des retraités pourrait se situer entre 93% et 100% de celui de la population française en 2040 et entre 81% et 95 % en 2060, contre 106% en 2014.

Dispersion des revenus des retraités :

Le niveau de vie médian des retraités s'élevait en 2014 à 1740 € par mois et par unité de consommation.

Les 10% des retraités les plus pauvres (1^{er} décile) avaient un niveau de vie inférieur à 1080 € par mois et par unité de consommation.

Les 10% les plus riches (9^e décile) bénéficiaient d'un niveau de vie supérieur à 3230 €.

Soit un rapport de 1 à 3 entre le décile le plus pauvre et le décile le plus riche. Ce rapport est de 3.5 sur l'ensemble de la population, donc les inégalités sont légèrement moindres chez les retraités.

Evolution du taux de remplacement pour une carrière complète au SMIC

L'objectif pour 2008 était un taux de remplacement de **85%** pour une carrière au SMIC.

Pour la génération née en 1955, il atteint **82.2%** pour un retraité qui est assujéti au taux réduit de CSG.

Pour la génération née en 1965, il devrait être compris entre **78.3% et 79.3 %** du SMIC, selon les scénarios économiques du COR.

Pour la génération née en 1980, il devrait être compris entre **70.2% et 76.8 %** du SMIC, selon les scénarios économiques du COR.

La synthèse complète du rapport du COR accompagnée de l'analyse de l'UNSA Retraités est disponible sur le site unsa.org, index UNSA-Retraités.

Un pas en avant, deux pas en arrière

Les annonces ministérielles auront été nombreuses et contradictoires au début de l'été.

Le 4 juillet dernier, le Premier Ministre annonçait la suppression de la taxe d'habitation seulement pour la fin du quinquennat. Le 9 juillet, le Président de la République confirmait la mise en place de la suppression de la taxe d'habitation dès 2018.

De même, la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, déclarait vouloir renoncer à la généralisation du « tiers payant » pour les consultations médicales, avant de revenir sur ses propos quelque jours plus tard.

Le cheminement de la pensée assurément « complexe » du Président de la République est parfois difficile à suivre. Ses ministres se trouvent contraints à négocier dans l'urgence des changements de cap.

Une chose semble pourtant se confirmer : avec les fonctionnaires, les retraités semblent être les grands perdants de ce début de mandat. Sans Ministre de la Fonction Publique, sans Secrétariat d'Etat aux personnes âgées, les uns comme les autres semblent constituer les variables d'ajustement mobilisées pour le retour à l'équilibre budgétaire.

Pour télécharger le 4^e avis du CSR :
<http://www.gouvernement.fr/partage/9339-le-4eme-avis-du-comite-de-suivi-des-retraites-remis-au-premier-ministre>

Le Comité de Suivi des Retraites a rendu son quatrième avis.

Le 13 juillet, le Comité de Suivi des retraites a publié son quatrième avis.

Plus pessimiste que l'avis précédent, il s'appuie sur une mise à jour de certains paramètres démographiques : recul de l'indice de fécondité, recul des flux d'immigration, augmentation de l'espérance de vie, pour prévoir une dégradation durable du rapport entre nombre d'actifs et nombre de retraités. L'avis prévoit également une moindre progression de la croissance du Produit Intérieur Brut, et fait nouveau, attribue à la politique de gel des salaires dans la Fonction Publique, ainsi qu'à la réduction du nombre d'emplois publics, du fait de la perte de cotisations liée à ces politiques, une partie des causes de la dégradation persistante de l'équilibre financier de notre système des retraites.

Celui-ci n'atteindrait son équilibre qu'en 2041, à la condition que le pays connaisse sur la période une croissance moyenne de 1.8% du PIB.

Yannick Moreau, Présidente du Comité de Suivi des Retraites, conseille au gouvernement d'agir pour un retour plus rapide à l'équilibre du financement des retraites. Elle suggère que la réforme à venir réfléchisse à un nouveau relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et propose une mesure qui pourrait avoir un effet rapide : la sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation. Elle reconnaît toutefois que la combinaison de cette mesure avec l'augmentation de la CSG serait difficilement acceptable pour les retraités.

Faut-il rappeler que depuis 2014, nos pensions ont augmenté de 0.1% pendant que les prix progressaient de 1.7% et que la sous-indexation, voire la désindexation sont à l'œuvre pour la quatrième année ? C'est sûr, les retraités n'accepteraient pas, silencieux et résignés, avec l'augmentation de la CSG et la sous-indexation des pensions, deux mesures de réduction de leur pension dans les mois à venir!

- ✓ Quelles démarches accomplir pour s'équiper d'un appareil auditif ?
- ✓ Quel spécialiste consulter ?
- ✓ Comment préparer le premier rendez-vous avec l'audioprothésiste ?
- ✓ Quel modèle d'appareil choisie, comment s'habituer à cet appareil ?
- ✓ A-t-on le droit d'en disposer pour une période d'essai ?

A toutes ces questions qui préoccupent les personnes âgées (ou plus jeunes) victimes de perte d'audition, le guide « Bien s'équiper en appareil auditif » apporte des réponses précises.

Ce guide a été édité par l'association Bucodes-SurdiFrance avec le soutien notamment de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Comité national de coordination et action handicap (CCAH).

Il est disponible sous format papier dans les associations Bucodes-SurdiFrance. Il est aussi téléchargeable sur le site internet de l'association : surdifrance.org.



Nutrition et mouvement : ça nous concerne aussi.



Bouger, manger, rester en forme, un objectif pour bien vivre la retraite et le vieillissement. Et auquel l'application de petites recommandations, par ailleurs connues, peut contribuer.

Côté nutrition : trois éléments. D'abord, consommer 3 à 4 produits laitiers (yaourts, lait, fromages blancs et à pâte dure) pour renforcer l'apport en calcium et réduire les risques de fractures osseuses. Ensuite, boire au minimum 1,5 litre par jour (eau, café, thé, tisane, potage) y compris si la sensation de soif est moindre avec l'âge. Enfin, limiter mais ne pas supprimer la consommation de sel.

Côté mouvement : quatre recommandations principales. La première, pratiquer au moins 30 mn d'activité physique d'endurance au moins 5 jours par semaine (marche rapide, natation, course à pied, vélo,...). Ensuite, des exercices pour maintenir la masse et la force musculaires 2 à 3 jours par semaine (jardiner, porter des courses, monter et descendre des escaliers,...). Enfin, des activités pour améliorer l'équilibre (se tenir debout sur une jambe ou en fermant les yeux, marcher en suivant une ligne sur le sol,...) et d'autres pour entretenir la souplesse (danser, faire du yoga, séances dédiées).

Un peu de sport





Les retraités sont parfois perçus comme des privilégiés, au regard des actifs confrontés aux difficultés de la vie active. Jean-Joël, qu'en penses-tu ?

Les retraités, des privilégiés ? Cela est souvent entendu tel un dicton. C'est ce qu'on veut faire croire, parfois même au plus haut niveau de l'Etat. On laisse penser qu'ils n'ont pas trop souffert de la crise et continuent à mieux s'en sortir.

En réalité, les retraités subissent comme tout le monde les contre-coups des différentes politiques publiques. Il est clair que le retraité ne peut et ne doit apparaître comme celui qui a réussi, alors qu'il connaît les mêmes problèmes de pouvoir d'achat que tout le monde et même plus, car tout le système de complémentaire santé est pour lui plus cher, sans parler de ceux qui, avec une petite pension, côtoient régulièrement le seuil de pauvreté.

Je pense qu'il faut faire taire ce discours et voir le retraité comme une valeur ajoutée pouvant porter "un plus" à la société à travers ses actions dans les associations et autres espaces d'échange et de partage. Nous devons continuer la lutte pour cette reconnaissance et la possibilité pour eux de bien vieillir avec la meilleure santé possible.

Jean-Joël, dans la pratique syndicale de tous les jours, quels rapports as-tu avec les militants du SE et plus généralement avec ceux de l'Union Régionale ?

Dans la vie de la section du Syndicat des Enseignants, je continue à militer comme par le passé et suis en charge de la branche Retraite, j'accompagne donc les collègues qui se préparent à quitter la vie active ou tout simplement veulent comprendre le système pour mieux se projeter par rapport à leurs carrières, leur vie de famille..., d'ailleurs avec des collègues j'ai animé une série de quatre "temps d'informations Retraite" au mois de Juin.

Avec l'Union Régionale, c'est pareil, je participe à la vie du syndicat. C'est ainsi qu'il y a peu, j'ai participé à une journée organisée par l'Unsa-territoriale sur le PPCR ; je représente l'UR à un organisme paritaire qui travaille entre autre sur la recherche du dialogue social.

L'esprit, c'est d'être en capacité de pouvoir appuyer au mieux les militants de notre organisation syndicale.

Jean-Joël, militant retraité, quelle relation noues-tu avec les militants en activité qui sont engagés dans les problèmes spécifiques aux îles de Guadeloupe ? (Distribution de l'eau, sécurité, vie chère, développement économique, égalité métropole / ultramarins...)

Militant retraité, je participe normalement à la vie du syndicat et pense que c'est un devoir d'être présent, surtout quand on a occupé de hautes fonctions au sein de l'organisation, afin d'encourager les plus jeunes à y accepter des responsabilités. Ils apprécient ma participation lorsqu'ils sont en lutte pour préserver ou améliorer leurs conditions de travail ou acquis sociaux...ou encore quand il faut aller sur le terrain renforcer les équipes vers le développement. C'est aussi une façon pour moi de montrer aux futurs retraités que même à la retraite on doit garder le lien avec son organisation, pas seulement en payant une cotisation, mais en y étant actif. Quelquefois on revient à la situation financière et certains n'y restent pas à cause de la cotisation à honorer !

Concernant les problèmes cités: l'eau, la sécurité, la vie chère..., cela se traite au niveau de l'UR où nous avons des sections spécifiques qui les gèrent bien entendu en lien avec le conseil syndical de l'Union, auquel j'appartiens, et qui lui même, fait entendre sa voix dans les espaces dédiés où nous sommes représentés.

Quelques fois nous œuvrons avec d'autres, en inter syndicale, pour mieux défendre ces sujets qui touchent toute la population.

Propos recueillis par Jean-Claude Bregail